

Programme de restauration des mares de Saint-Lô Agglo

Dans le cadre du **contrat de territoire Eau et Climat** avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Saint-Lô Agglo mène un programme de restauration de mares avec la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la région Normandie.

Saint-Lô Agglo mène un **inventaire des mares** pendant 4 ans (2021-2024) sur les **bassins versants de l'Hain, la Jacre, le Précorbin et l'Elle** et souhaite assurer la restauration de **10 mares par an** avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie.

CONTACT

Si vous avez des questions et/ou si vous êtes propriétaire d'une mare, n'hésitez pas à contacter Maïlys LESAGE, technicienne eau et milieux aquatiques à Saint-Lô Agglo :

☎ **02.14.16.30.69** ou au **07.62.05.02.60**

✉ **mailys.lesage@saint-lo-agglo.fr**

Les conseils pour entretenir une mare

Afin de ralentir le phénomène de comblement, il est nécessaire d'entretenir sa mare.

Cela passe par :

- Un contrôle de la végétation aquatique et la végétation des berges
- Un curage régulier (tous les 20 ans selon l'envasement)

Il faut également :

- Ne pas introduire d'espèces exotiques (poissons, plantes, ...)
- Limiter le piétinement du bétail aux alentours



Qu'est-ce qu'une mare ?

Une mare est une étendue d'eau de taille variable pouvant atteindre une surface maximum de 5 000 m². Elle peut être d'origine naturelle ou anthropique et sa profondeur est en moyenne de 2m. Une mare est alimentée par les eaux pluviales et parfois une nappe phréatique. Sensible aux variations météorologiques, elle peut être temporaire. Ecosystème complexe, ouvert sur les écosystèmes voisins, une mare possède un fort potentiel biologique et une forte productivité potentielle.

Pourquoi s'intéresser aux mares ?

Les mares avaient autrefois de nombreux usages pratiques pour répondre aux besoins de l'Homme : réserve d'eau, vaisselle, lessive, abreuvoir pour les animaux... L'évolution des pratiques agricoles et l'arrivée de l'eau potable dans les foyers ont entraîné un abandon progressif.

Depuis 1950, entre **30 et 40% des mares en Normandie** sont menacées à court terme. Les mares qui subsistent aujourd'hui sont majoritairement abandonnées et ont très souvent besoin d'une nouvelle jeunesse !

Les nombreux intérêts des mares



Lutte contre l'érosion, le ruissellement et les inondations



Réservoirs de biodiversité



Abreuvement complémentaire des animaux



Lieu de détente et de loisir (promenade, chasse, ...)



Epuration et préservation de la ressource en eau



Éléments incontournables du paysage normand



Support pédagogique pour les scolaires



Réserve incendie

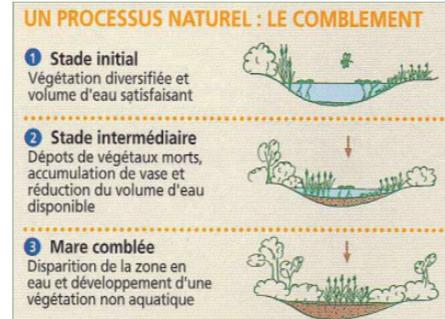
Le Programme Régional d'Actions en faveur des Mares

Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie anime le Programme Régional d'Actions en faveur des Mares (**PRAM**).

Ce programme vise à enrayer le processus de disparition des mares de Normandie et permet d'accompagner des acteurs qui agissent déjà localement ou souhaitent agir en faveur des mares.

QUELLES MARES RESTAURER ?

Pour bénéficier d'une restauration, la mare devra être quasiment comblée, avec de l'envasement et une colonisation importante par la végétation. Le but n'est pas de restaurer tout le réseau de mares afin d'obtenir une diversité d'espèces.



Toutes les mares ne sont pas éligibles dans le cadre du programme.

En effet, la mare ne doit pas être/avoir :



> Un muret ou un fond empierré

Nous devons conserver le patrimoine bâti.



> Connectée à un cours d'eau

L'eau des mares étant plus chaude que celle des cours d'eau, le fait qu'elle soit connectée pourrait modifier la qualité du cours d'eau.



> Sourceuse

Ce type de mare peut représenter un obstacle à la libre circulation de l'eau, apporte également plus de nutriments et s'envase rapidement.

Quels travaux lors d'une restauration de mare ?

Les travaux sont définis en concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles. Ils se résument majoritairement par les actions suivantes à adapter en fonction des souhaits des propriétaires et du contexte de la mare :

- Abattage/Elagage
- Débroussaillage
- Curage
- Reprofilage des berges
- Régalage des vases
- Dépollution
- Pose de clôtures

Réalisés et financés à 100% par Saint-Lô Agglo, l'Agence de l'Eau et la région Normandie

La partie administrative est prise en charge par Saint-Lô Agglo.

La période d'intervention sur les mares se situe entre septembre et octobre/novembre afin de ne pas perturber la faune présente dans ces milieux.